

L'Office Djiboutien de La Propriété Industrielle et Commerciale (ODPIC)



Avis d'Immatriculation et Modification au Registre de Commerce et des Sociétés.

Dénomination sociale : « BARAKAH INTERNATIONAL SCHOOL » EURL

Siège social : Ambouli, route Nelson Mandela- DJIBOUTI **Date & Heure de la modification :** 20/06/2024 à 08H40

N° d'immatriculation au registre analytique : 14182/B/EURL

Nature de la modification : ACTE RECTIFICATIF

Objet de la modification : CESSION DE PARTS SOCIALES/CHANGEMENT DU SIEGE SOCIALE/CHANGEMGEMENT DU

GERANT

Statut actuel en ce qui concerne la (ou les) modification(s) demandée(s) :

Le capital de la société est fixé à la somme de **1.000.000 FDJ** (un million de Francs Djibouti) divisée en **40 parts** de **25.000FDJ** (vingt-cinq mille Francs Djibouti) chacune, entièrement libérées, souscrites et attribuées comme suit :

Modification(s) inscrite(s) au RCS à ce jour :

Suite à la décision de l'associé unique de la société « SALAAM CENTER » EURL du 25/05/2024 et à l'acte de cession de parts sociales de la société « BARAKAH INTERNATIONAL SCHOOL » EURL en date du 29/05/2024, déposés et authentifiés par Me ALI ABAYAZID MOUSSA, il a été décidé de procéder aux modifications suivantes :

I. <u>CESSION DE PARTS SOCIALES :</u>

Monsieur IBRAHIM SAEED AHMED LOOTAH cède et transporte, sous les garanties ordinaires et droits, à la société « SALAAM CENTER » EURL qui accepte, la totalité des 40 parts de 25.000 FDJ (vingt-cinq mille Francs de Djibouti) qu'il détient dans le capital de la société « BARAKAH INTERNATIONAL SCHOOL » EURL.

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de **208.191.354 FDJ** (deux cent huit millions cent quatre-vingt-onze mille trois cent cinquante-quatre Franc Djibouti), soit pour les **40 parts** cédées à un prix de vingt-cinq mille francs de Djibouti la part sociale. Ce qui est accepté par le vendeur et l'acquéreur.

Conséquences sur la répartition des apports et du capital :

II. CHANGEMENT DU SIEGE SOCIAL

- Au lieu de : « Ambouli, route Nelson Mandela- DJIBOUTI »
- Il faut lire: « Nelson Mandela Street-Haramous -Djibouti-P.O.Box no 1212 »

III. CHANGEMENT DE LA GERANCE

Monsieur GULED YUSUF GURE ZIAD est nommé en qualité de nouveau gérant de la société « BARAKAH INTERNATIONAL SCHOOL » EURL en remplacement de Monsieur SAYED SHANAWAZ.

Dénomination sociale : « EPICES SANA'A » SARL

Siège social : DJIBOUTI

Date & Heure de la modification : 20/06/2024 à 08H10

N° d'immatriculation au registre analytique : 20036/B/SARL

Nature de la modification : ACTE RECTIFICATIF

Objet de la modification : CESSION DE PARTS SOCIALES

Statut actuel en ce qui concerne la (ou les) modification(s) demandée(s) :

Le capital de la société est fixé à la somme de **30.000 FDJ** (trente mille Francs Djibouti) divisée en **3 parts** de **10.000FDJ** (dix-mille Francs Djibouti) chacune, entièrement libérées, souscrites et attribuées comme suit :

TOTAL 3 parts soit 30.000 FDJ

Modification(s) inscrite(s) au RCS à ce jour :

Suite à procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13/03/2024 et à l'acte de cession de parts sociales de la société « EPICES SANA'A » SARL en date du 30/03/2024, déposés et authentifiés par Me ALI MOUSSA MOHAMED, il a été décidé de procéder à la modification suivante :

CESSION DE PARTS SOCIALES :

Monsieur YAHYA AHMED YAHYA AL-HAMZI cède et transporte, sous les garanties ordinaires, Monsieur AHMED ALI GHALED ORAIG qui accepte l'unique part de 10.000 FDJ (dix mille Francs Djibouti) qu'il détient dans le capital de la société « EPICES SANA'A » SARL.

Le prix de cession a été payé comptant par le cessionnaire au cédant qui le reconnait et lui en donne bonne et valable quittance, c'est-à-dire par Monsieur AHMED ALI GHALED ORAIG à Monsieur YAHYA AHMED YAHYA AL-HAMZI la somme de 10.000 FDJ (dix mille Francs Djibouti)

Le paiement a été fait hors la présence du notaire qui ne fait que transcrire les déclarations des parties.

Conséquences sur la répartition des apports et du capital :